



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 MARS 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Membres en exercice : 12

Présents : M. Philippe PRUD'HOMME, Maire
 M. André BRUNET, M. Azzdine BOUIREK, M. Vittorio DI-UBALDO, Adjoints au Maire.
 M Yohan CARRERA, M. Jean CHMIELINSKI, M. Jean-Paul DESCHAMPS, M. Richard LESOT, M. Didier PANISSET, M. Joël PELLOUX, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anick CURTIUS a donné pouvoir à M. André BRUNET
 Mme Carine FERBUS a donné pouvoir à M. Didier PANISSET

Absent excusé :

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2025-06 : Acquisition par la commune des parcelles C753 – C1073 – C1086 – C1089 – C1090 – C1358 – C1461 – C1469 – C1728 – C1749

Monsieur le premier adjoint informe le Conseil municipal de la nécessité d'acquérir les parcelles :

- C753 sise lieu-dit Le Man de la Côte
- C1073, C1086, C1089 et C1090 sise lieu-dit Le lièvre
- C1358 sise lieu-dit Cuchet
- C1461 sise lieu-dit L'Envers
- C1469 sise lieu-dit L'Épine
- C1728 sise lieu-dit Le Charmuy
- C1749 sise lieu-dit Sur Laitette

Le prix de cette cession s'élève à 10 000.00 € (dix mille euros) pour une surface totale de 3ha 76a 81ca, Tous les frais inhérents au dossier restent à la charge de la commune. Un acte administratif sera rédigé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition desdites parcelles et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les procédures et démarches, signer tout avant contrat et acte afin d'acquérir l'ensemble des parcelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'acquisition de ces parcelles.

Pour	: 12	Contre : 0	Abstention : 0
------	------	------------	----------------

2025-07 - Acquisition par la commune des parcelles B1241

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'acquérir les parcelles en vue de la sécurisation de la ZA du Rosay :

- B 1241 sise lieu-dit Les Bovardes

Le prix de cette cession s'élève à 875.00 € pour une surface totale de 875 m³, Tous les frais inhérents au dossier restent à la charge de la commune. Un acte administratif sera rédigé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition desdites parcelles et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les procédures et démarches, signer tout avant contrat et acte afin d'acquérir l'ensemble des parcelles.



Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle B 1241.

Pour : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

2025-08 - Subvention à l'association Saint-F'aide pour 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité octroie chaque année des subventions aux associations communales qui en font la demande pour leurs manifestations.

L'association « Saint-F'aide » a sollicité pour cette année, une aide financière de 750.00 euros pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Saint-Fé Trail solidaire qui se déroulera le 27 septembre 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 750.00 € à l'association « Saint-F'aide » pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Saint-Fé Trail.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** l'octroi de la subvention demandée à l'association Saint-F'aide.

Pour : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

2025-09 - Attribution des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le récapitulatif des propositions reçues des candidats :

Prix	BASSO	MARTOIA TP	GMTP	ESTIM BE
1	6250	2500	3000	1350
2	27185,5	24765	26383	32195
3	14171	14210	16120	16700
4	29800	37365	32480	35750
5	2550	807	807	1200
6	11325	14255	14537	19450
7	1950	4900	2260	
8	2100	1000	1800	1300
9	95331,5	99802	97387	107945
3950	99281,5			
Prix 50%	1	0,8	0,9	
Valeur tech 3	0,8	0,8	0,8	
Délai 15%	1	1	1	
	2,8	2,6	2,7	0
Prix 50%				
Valeur tech 3	0,35	0,35	0,35	
Délai 15%	1	1	1	
	11,85	11,82760315	11,83944674	

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'entreprise classée première selon les critères retenus : l'Entreprise SAS BASSO Pierre & Fils.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le choix de l'entreprise retenue : SAS BASSO Pierre & Fils – 341 rue Ambroise Croizat 73400 UGINE

Pour : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0





2025-10 - Souscription d'un emprunt pour les travaux d'eau potable chemin de Pré Corbet et rue de la Douille

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du financement des travaux d'investissement prévus pour la rénovation des conduites d'eau du chemin de Pré Corbet et de la rue de la Douille, il a été inscrit au budget annexe eau 2025, un emprunt bancaire.

Il expose que la commune a lancé une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour un prêt à hauteur de 120 000 €, remboursable sur 10 ans.

Les différentes propositions reçues sont les suivantes :

Montant 120 000 €			durée remboursement : 10 ans		
Etablissements bancaires	TAUX	TAEG	Coût crédit	Frais dossier	Annuités/an
CRÉDIT AGRICOLE	FIXE	3,36%	21 785,42 €	150 €	14 178,56 €
CAISSE D'ÉPARGNE	FIXE	3,62 %	23 564,00 €	200 €	14 356,40 €
CRÉDIT MUTUEL	FIXE	3,40 %	22 058,40 €	150 €	14 205,84 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la souscription d'un emprunt auprès de la banque Crédit Agricole,
- **autorise** le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec selon les principales conditions suivantes :

- Montant du prêt : 120 000 €
- Durée du prêt : 10 ans
- Objet du prêt : financement travaux d'amélioration du réseau d'eau
- Taux fixe : 3,36 %
- Échéances amortissement : trimestrielles
- Versement des fonds en une fois
- Frais de dossier : 150 €

- **précise** que le Maire est autorisé à procéder ultérieurement, sans autre délibération, et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2025-11 - Création d'une aire de camping-cars sous forme de service public administratif

Monsieur Azzdine BOUIREK, deuxième adjoint, expose le projet de la création d'une aire de camping-cars sous forme de service public administratif (SPA) :

Considérant que notre projet vise à répondre à un besoin collectif et économique identifié, qui peut s'apparenter à un nouveau service public issu de l'évolution des besoins de la population pour la gestion des modes de vacances ou de loisirs

Considérant que cette aire pourra être fermée occasionnellement pour permettre des activités associatives,

Considérant la nécessité de proposer des infrastructures adaptées aux besoins des camping-caristes en l'absence d'offre sur le territoire des Sources du Lac d'Annecy,

Considérant que bien qu'étant à but lucratif la commune sera attentive à ce que le projet préserve l'intérêt général et que les modalités de gestion ne soient pas principalement lucratives en privilégiant le réinvestissement dans son entretien et son développement, tout en restant dans le cadre d'un service public,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** : la création d'une aire de camping-cars sous forme de service public administratif (SPA) sur le terrain communal situé : 187 allée des Edelweiss et qui comportera les équipements suivants :
 - Emplacements de stationnement pour camping-cars,



- Borne de services pour l'approvisionnement en eau potable,
- Dispositif de vidange des eaux usées et des eaux noires,
- Bornes électriques
- La gestion de l'aire de camping-cars sera confiée à un prestataire, qui assurera notamment la gestion des réservations et la tarification. Une convention sera établie pour définir les conditions de cette gestion.
- Le financement de l'aménagement de l'aire de camping-cars sera assuré par la commune, avec la sollicitation de subventions auprès des instances régionales ou locales compétentes.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

2025-12 : Demande de subvention (CADS) auprès du Conseil Départemental pour la création d'une aire de camping-cars

Monsieur Azzdine BOUIREK, Adjoint au Maire, rappelle que la commune sollicite un subventionnement des travaux pour la création de l'aire de camping-cars auprès du Conseil départemental dans le cadre des CDAS 2025 à hauteur de 40.3 % de la dépense éligible, soit 66 757.75 €.

Le coût total des travaux est estimé à 165 515.00 € HT dont le financement pourrait être le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux	151 415.00 €	181 698.00 €
Étude	7 050.00 €	8 460.00 €
Maîtrise d'œuvre	7 050.00 €	8 460.00 €
TOTAL DÉPENSES	165 515.00 €	198 618.00 €
RECETTES	MONTANT HT	%
Département : CDAS 2025	66 757.75 €	40.3 %
Région	32 000.00 €	19.4 %
Autofinancement : fonds propres	66 757.75 €	40.3 %
TOTAL RECETTES	165 515.00 €	100 %

Vu l'appel à projets Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarités (CDAS) 2025,
Considérant l'éligibilité du projet précité au subventionnement par le dispositif CDAS 2025,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** les travaux,
- **Autorise** monsieur le Maire à solliciter la subvention à hauteur de 40.3% de la dépense éligible soit 66 757,75 € pour le financement des travaux auprès du Conseil Département dans le cadre du CDAS 2025,
- **Autorise** monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

La Séance est close à 21h45.

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO

Le Maire
Philippe PRUD'HOMME

